

Placement en garde à vue du frère de Jérôme Barella (suite donnée)

Communiqué du parquet d' Auch



Placement en garde à vue du frère de Jérôme Barella (suite donnée)

Le parquet d'Auch a annoncé, le 8 juin 2026, le placement en garde à vue du frère de Jérôme Barella dans le cadre d'une enquête portant sur des faits présumés de viol sur mineur de plus de 15 ans, viol par conjoint, séquestration et menaces de mort réitérées par conjoint. Les faits dénoncés auraient été commis entre 2007 et 2017.

Aujourd'hui, mardi 9 juin, à l'issue de la garde à vue, la procédure suivie à l'encontre du frère de J. BARELLA a fait l'objet d'un dessaisissement du parquet d'Auch pour le parquet d'Agen, au titre du pôle de l'instruction, compte tenu de la nature criminelle des faits.